

AR PREFECTURE

063-216302679-20171218-74_2017-DE
Reçu le 22/01/2018

REPUBLIQUE FRANCAISE



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune de Palladuc
Département du Puy de Dôme

N° 74 / 2017

Séance du Conseil Municipal

L'an 2017
Et le 18 Décembre
A 19 heures

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 15
En exercice : 15
Ont pris part à la délibération : 11

Date de la convocation : 11 Décembre 2017

Date d'affichage : 11 Décembre 2017

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. PERCHE Serge, Maire.

Présents : Mesdames BASSET Mireille, BECHON Marjolaine, , TARAGNAT Michelle, YTOURNEL Adeline et Messieurs ARNAUD Bernard, CHAZALET Rémy, COGNET Jean-Pierre, DOSISSARD Pascal, DUBOST Etienne, DUBOST Nicolas et PERCHE Serge.

Absents excusés : Mesdames DEBATISSE Sylvie, BRUEZ Andréa et Monsieur CUBIZOLLES Mickaël,

Absent non excusé : Monsieur RODDIER Daniel.

A été nommée secrétaire : Mme YTOURNEL Adeline

AR PREFECTURE

063-216302679-20171218-74_2017-DE
Regu le 22/01/2018

Objet de la délibération n° 74 / 2017

**VOTE DES SUBVENTIONS COMMUNALES AUX ASSOCIATIONS
ANNEE 2018**

Les membres de l'Assemblée décident de voter le montant des subventions communales qui sera inscrit à l'article 65748 lors de l'établissement du Budget Primitif 2018 pour un total de neuf mille huit cent soixante euros (9860.00 €) et qui se ventile comme suit :

AGCS CANTINE DE PALLADUC	2500.00 €
AMICALE DE REDEVIS	80.00 €
ASSOC PARENTS ELEVES	300.00 €
COMITE DES FETES	400.00 €
COOPERATIVE SCOLAIRE OCCE ECOLE PUBLIQUE PALLADUC	200.00 €
ECHO DU MONTONCEL	270.00 €
ENTENTE FOOT	400.00 €
FOYER LAIC RURAL	200.00 €
LES RESTOS DU COEUR	80.00 €
LIGUE CONTRE LE CANCER	80.00 €
ADMR LA DUROLLE	60.00 €
AMICALE DES CHASSEURS PALLADUC	100.00 €
CORPS DES SAPEURS-POMPIERS	700.00 €
PALLADUC PETANQUE	80.00 €
PASSION 63	170.00 €
U.S.P. ANCIENS	120.00 €
MONTONCEL RACING COMPETITION	200.00 €
PASSION NEZ	150.00 €
PROTECTRICE DE LA DUROLLE	70.00 €
UNION SPORTIVE DE PALLADUC	700.00 €
IMPREVUS	3000.00 €

Toutes les subventions ont été accordées à l'unanimité des membres présents sauf celle accordée :

- au corps des sapeurs-pompiers avec dix (10) voix pour et une (1) abstention
- au Comité des Fêtes avec dix (10) voix pour et une (1) abstention
- à 4 x 4 Passion avec dix (10) voix pour et une (1) abstention

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Maire,
S. PERCHE

